



UNION EUROPÉENNE  
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage  
en Bretagne



Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :  
l'Europe investit dans les zones rurales

## APPEL A PROJETS LEADER

### « La mobilité des jeunes en Pays d'Auray »

#### I. Contexte Territorial

Cet appel à projets est à l'initiative du **Pays d'Auray**.

Le Pays d'Auray est un territoire de vie, regroupant les Communautés de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique et Belle-Ile-en-Mer et accueillant environ 88 000 habitants.

La démographie du Pays est surtout caractérisée par une population vieillissante. En effet, la part des jeunes de 15 à 29 ans y est sous-représentée. Ces derniers quittent généralement ce territoire du sud du Morbihan pour aller étudier et trouver leur premier emploi à l'extérieur du Pays.

Afin de pallier à cette situation, le Pays d'Auray anime un **programme européen LEADER**, avec pour objectifs d'encourager la mise en œuvre de projets visant à **permettre aux jeunes de s'y installer durablement**. Ainsi, les projets accompagnés peuvent revêtir plusieurs dimensions, à savoir l'emploi, l'habitat, l'implication des jeunes dans la vie sociale, la valorisation des ressources naturelles du territoire, mais aussi la mobilité.

#### II. Les objectifs de l'Appel à Projets du Pays d'Auray

On observe une **utilisation prédominante de la voiture individuelle** à l'échelle du Pays. Les jeunes, ne disposant pas du permis de conduire, de voiture ou d'un maillage en transports en commun sont donc très dépendants de leurs cellules familiales, aussi bien pour accéder aux formations ou à un emploi, qu'aux loisirs.

La mise en place de cet Appel à Projets a donc pour objectifs **d'encourager les expérimentations qui permettraient aux jeunes d'avoir recours à une mobilité répondant à leurs besoins**.

Les **objectifs** sous-jacents sont les suivants :

- Favoriser l'installation et la prise d'autonomie des jeunes
- Faciliter l'accessibilité des jeunes aux loisirs et à l'emploi
- Encourager la mise en place de services de transports innovants
- Développer l'intermodalité
- Assurer une continuité du continent avec les Iles (Houat, Hoëdic et Belle-Ile-en-Mer)

#### III. Les exemples de projets attendus

Les projets soutenus pourront concerner les **dimensions suivantes** :

- **Faciliter l'accès à l'utilisation de la voiture et encourager les alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle** :
  - Accompagner la mise en place de solutions alternatives permettant aux jeunes d'accéder au permis de conduire (« permis citoyen », accompagnement intergénérationnel...)
  - Promouvoir les modes de déplacement doux à destination des jeunes et faciliter les prêts ou location de vélos, par la présence de bornes de prêts en différents points du territoire
  - Disposer d'équipements de stationnement sécurisés à proximité des nœuds multimodaux

- Développer, faciliter et sécuriser le recours à l'autostop, au covoiturage, à l'auto partage, au covoiturage dynamique, au transport solidaire...
  - Développer des applications mobiles de service et d'information...
- **Développer et permettre l'accessibilité et l'utilisation des transports en commun :**
- Mise en place de dispositifs permettant de palier aux problématiques liées aux horaires, notamment pour les jeunes iliens
  - Mise en place de solutions alternatives permettant aux jeunes d'accéder aux transports en commun (desserte...)
  - Harmonisation de l'accès à l'information et mise à disposition de moyens de transport (création d'une centrale de mobilité, d'une plateforme de mobilité...)
  - Développement de modes de transport facilitant le portage de matériels de loisirs des jeunes (planches de surf, vélos...)

#### IV. Les modalités pratiques de l'Appel à Projets

✓ **Les bénéficiaires éligibles :**

Cet appel à projets est ouvert aux porteurs de projets publics (Communes, Communautés de Communes...) et privés (Associations, Entreprises...).

✓ **Les dépenses éligibles :**

Cet appel à projets peut concerner des dépenses matérielles (travaux, acquisition ou location de matériel...) et immatérielles (prestations de conseil et d'études, frais de communication, frais salariaux affectés à l'opération accompagnée...).

✓ **L'accompagnement financier :**

L'aide LEADER représente 80% des aides publiques.

Dans le cas de projets portés par un bénéficiaire public, son autofinancement peut être considéré comme la contrepartie publique.

Dans le cas de projets portés par un bénéficiaire privé, l'aide LEADER interviendra en contrepartie d'un autre cofinanceur national (Etat, ADEME, Région, Département, EPCI, Communes...).

✓ **Le processus de sélection des projets :**

Le candidat devra adresser au Pays un **dossier de candidature** (le règlement de cet appel à projet, ainsi que le dossier de candidature sont téléchargeables sur le site internet du Pays). Il s'agira de :

- Présenter la structure demandeuse
- Exposer le contexte territorial dans lequel le projet va s'insérer
- Décrire le projet
- Définir ses objectifs opérationnels
- Indiquer en quoi votre projet répond aux critères suivants : l'innovation, le partenariat, l'implication des jeunes, la pérennité du projet et la réponse aux objectifs de l'appel à projet
- Etablir la liste des besoins associés au projet et les recettes prévisionnelles envisagées

La prise en compte de cette candidature sera caractérisée par les **étapes suivantes** :

1. Dépôt du dossier de candidature auprès du Pays d'Auray
2. Présélection du projet par un Comité de sélection composé d'élus du territoire, d'acteurs socio-professionnels, œuvrant pour partie sur la thématique de la mobilité, au plus grand nombre de voix
3. Décision du Comité Unique de Programmation



✓ **Les conditions d'éligibilité :**

Celles-ci sont les suivantes :

- Les projets doivent se dérouler et bénéficier au territoire du Pays d'Auray,
- Les dépenses associées au projet ne doivent pas avoir été engagées avant de déposer la présente demande (il ne faut pas avoir signé de devis, de marchés ou de conventions),
- Pour les projets portés par des bénéficiaires privés, le financement LEADER ne peut intervenir qu'en complément d'une autre aide publique.

✓ **La date limite de dépôt du dossier :**

La date limite de réponse à cet appel à projets est fixée au **23 février 2018**.

**Documents téléchargeables** sur le site internet du Pays d'Auray : <http://www.pays-auray.fr/>

Le dossier de candidature est à retourner au Pays d'Auray, par voie postale, accompagné d'un courrier de demande :

**Pays d'Auray**

**Porte Océane – 40 rue du Danemark**

**BP 20335 – 56403 AURAY CEDEX**

**Personne à contacter pour tout renseignement complémentaire :**

Audrey ABERNOT – Chargée de Mission du Programme LEADER

[audrey.abernot@pays-auray.fr](mailto:audrey.abernot@pays-auray.fr) – 02 97 56 41 74